



Observatoire du BÂTIMENT

De votre Organisme de Gestion Agréé

2^e trimestre 2021

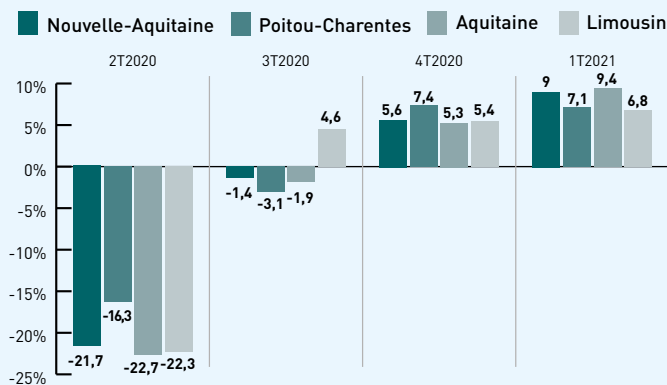
MAÇONNERIE - COUVERTURE - ÉLECTRICITÉ - MENUISERIE - PLOMBERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE - PEINTURE

CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

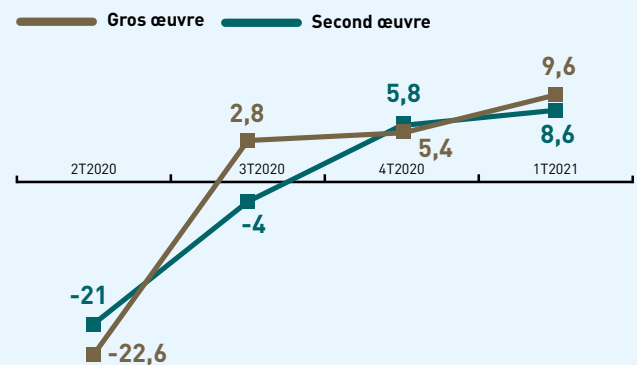
➔ Une reprise d'activité qui se confirme pour les TPE de Nouvelle-Aquitaine

Évolution du chiffre d'affaires réalisé⁽¹⁾

Évolution du chiffre d'affaires glissant par ancienne région (Trimestre (n) par rapport au même trimestre (n-1))



Évolution de l'activité Gros œuvre / Second œuvre



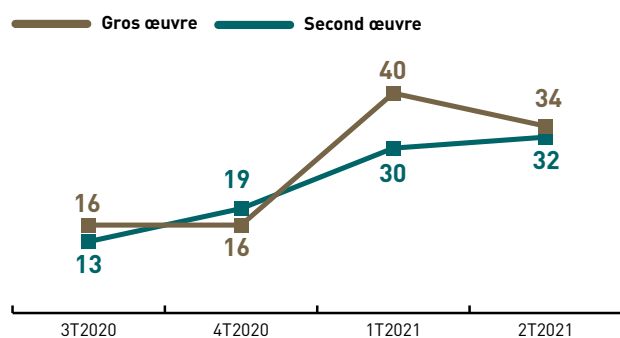
Évolution du chiffre d'affaires réalisé par secteur au 1^{er} trimestre 2021

Menuiserie	Plâtrerie	Maçonnerie	Carrelage	Couverture	Plomberie	Électricité	Peinture
15,21%	5,47%	11,60%	11,21%	5,31%	8,09%	8,15%	4,29%

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

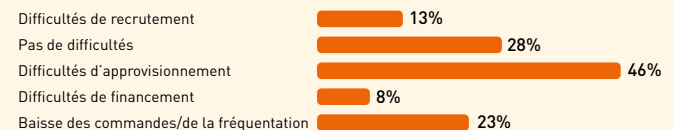
Stabilité de l'indicateur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)



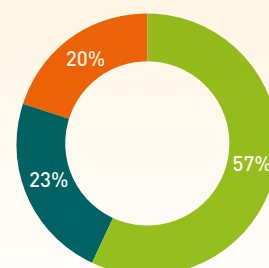
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



⁽¹⁾ Évolution de l'activité par rapport au même trimestre de l'année précédente, basée sur les déclarations de TVA d'un panel de 2400 entreprises du bâtiment.
Sources : CECOIR, CEGAL, CEGECOBA, CGA17, CGA19, CGAI, OGAPI-Périgord, OGAPIL, OGATIL, OMEGA², CECOGE et AGEEO.

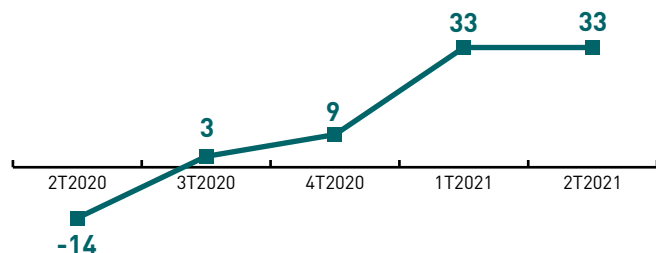
MAÇONNERIE

➔ Nette reprise d'activité pour le secteur

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Stabilité de l'indicateur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)
En Aquitaine

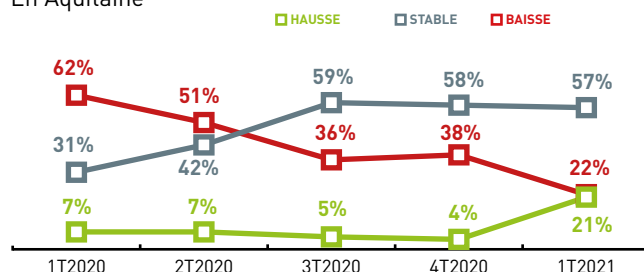


- ➔ **Entreprises de - 10 ans** : baisse de l'indécision de 2 points. L'optimisme est en hausse de 3 points.
- ➔ **Entreprises de + 10 ans** : l'optimisme diminue de 1 point pour atteindre 42% du panel. Cette situation entraîne une augmentation de l'indécision de 2 points.

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

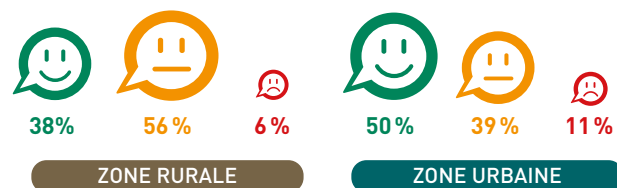
Hausse de l'activité économique.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur
En Aquitaine

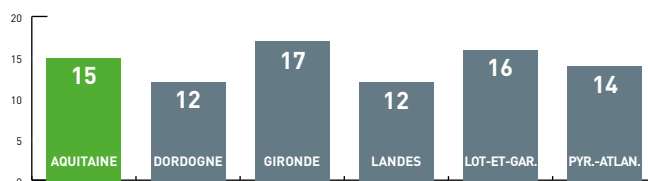


- ➔ **Entreprises de - 10 ans** : 36% des entreprises déclarent un chiffre d'affaires en hausse au premier trimestre 2021.
- ➔ **Entreprises de + 10 ans** : diminution du « CA en baisse » de 14 points. Augmentation du « CA en hausse » (18% des panélistes).

Le moral des entrepreneurs par zone



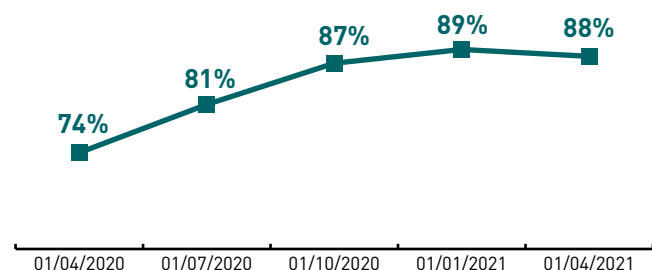
Carnet de commandes par département



➔ TRÉSORERIE

Des niveaux de trésorerie stables.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



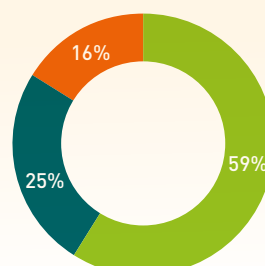
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



COUVERTURE

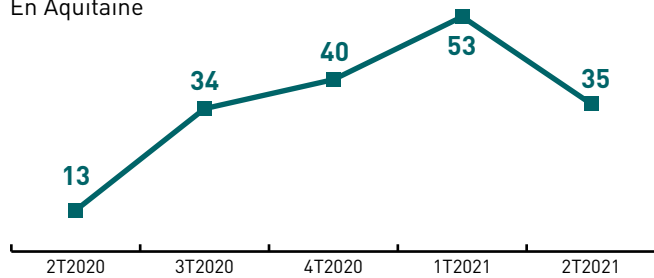
➔ Situation économique favorable

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Baisse de l'optimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



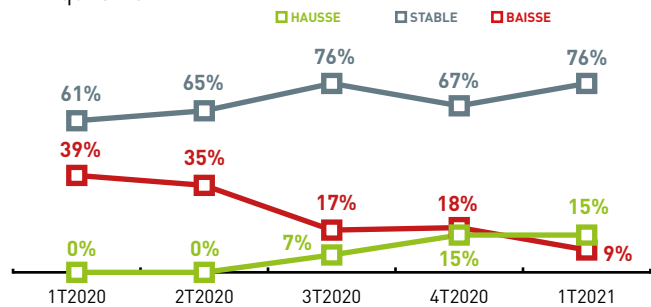
- **Entreprises de - 10 ans** : 33 % des entreprises sont optimistes quant à l'avenir économique (50 % au trimestre précédent). Hausse de l'optimisme de 23 points.
- **Entreprises de + 10 ans** : baisse de l'optimisme de 9 points (50 % des entreprises). Augmentation du pessimisme de 2 points.

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Un volume d'activité qui poursuit sa hausse.

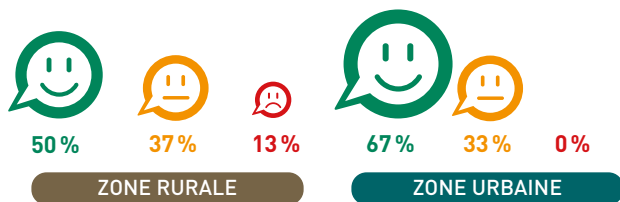
Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

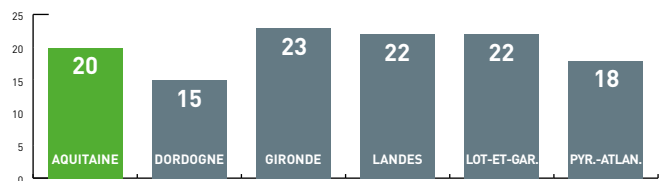


- **Entreprises de - 10 ans** : la part des entreprises qui déclarent un « CA en hausse » reste stable sur la période (15% des entreprises).
- **Entreprises de + 10 ans** : diminution du « CA en baisse » de 6 points sur la période.

Le moral des entrepreneurs par zone



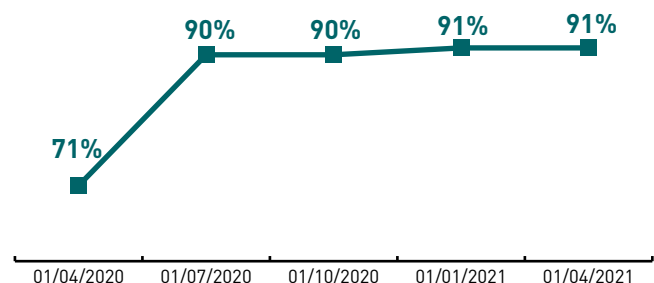
Carnet de commandes par département



➔ TRÉSORERIE

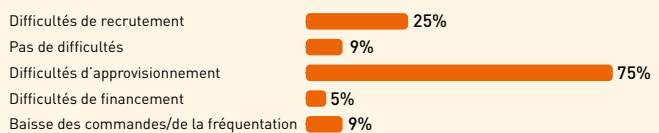
Indicateur stable.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



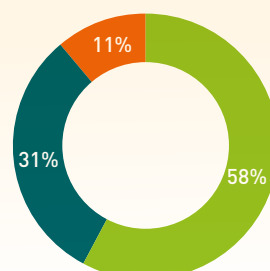
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
 ■ Oui, niveau d'activité supérieur
 ■ Non, niveau d'activité inférieur



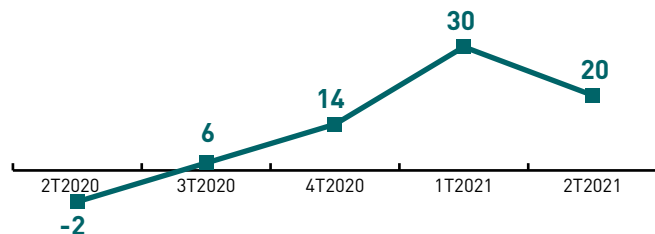
ÉLECTRICITÉ

➔ Amélioration de la situation économique

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Hausse du pessimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)
En Aquitaine

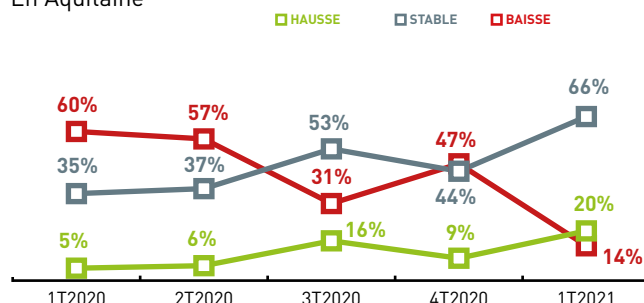


→ Baisse de l'optimisme de 9 points, induisant une hausse de l'indécision de 8 points. 10% des panélistes sont pessimistes quant à l'avenir économique.

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Amélioration de l'indicateur.

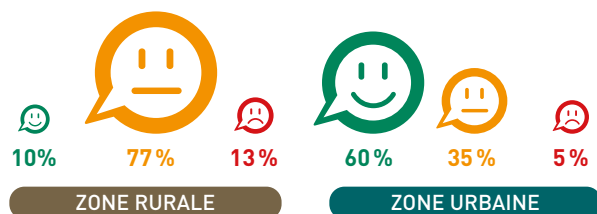
Évolution du chiffre d'affaires du secteur
En Aquitaine



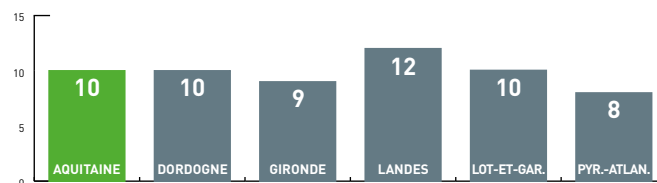
→ **Entreprises de - 10 ans** : 73% des panélistes déclarent une stabilité de l'activité au premier trimestre 2021. 13% des entreprises affichent une hausse de leur chiffre d'affaires.

→ **Entreprises de + 10 ans** : augmentation du « CA en hausse » (+9 points). Le « CA en baisse » reste stable (14% des panélistes).

Le moral des entrepreneurs par zone



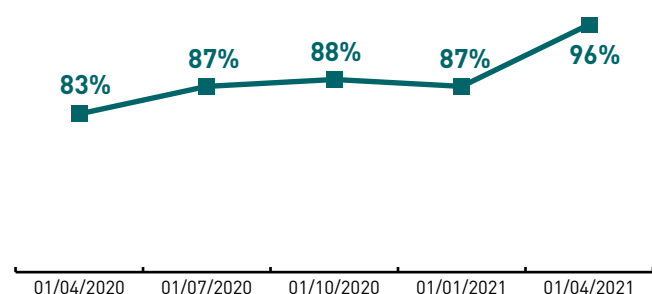
Carnet de commandes par département



➔ TRÉSORERIE

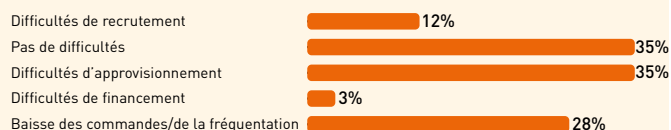
Tendance à la hausse.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



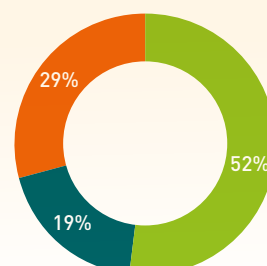
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



MENUISERIE

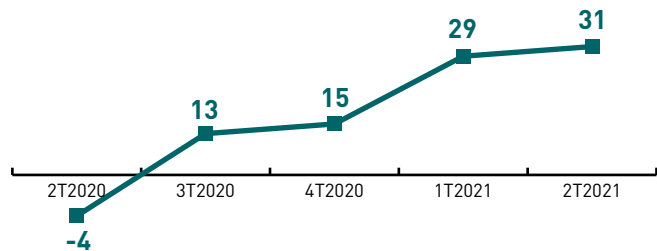
➔ Situation économique favorable

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Optimisme en hausse.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



→ **Entreprises de - 10 ans** : baisse de l'optimisme de 14 points (62% des panélistes), induisant une hausse de l'indécision de 12 points.

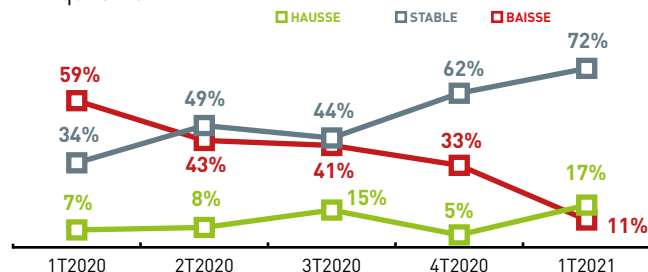
→ **Entreprises de + 10 ans** : baisse du pessimisme de 5 points (9% du panel). L'optimisme est en hausse de 5 points.

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Hausse d'activité constatée.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

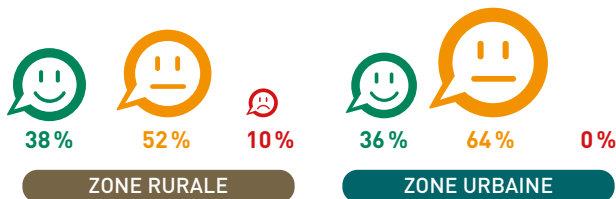
En Aquitaine



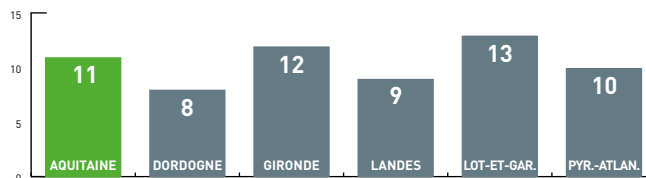
→ **Entreprises de - 10 ans** : augmentation du « CA en hausse » de 12 points compensée par une diminution du « CA en baisse » de 15 points.

→ **Entreprises de + 10 ans** : augmentation du « CA stable » de 14 points. Le « CA en baisse » affiche une légère baisse de 2 points.

Le moral des entrepreneurs par zone



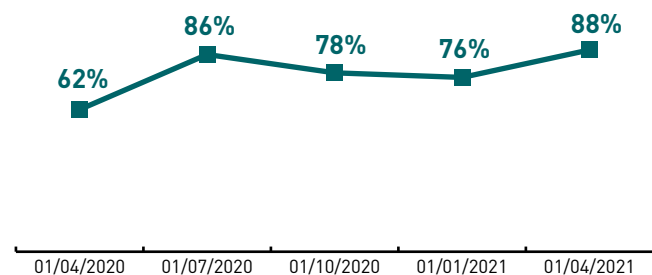
Carnet de commandes par département



➔ TRÉSORERIE

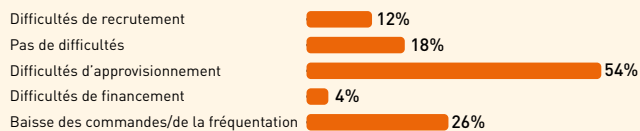
Amélioration de l'indicateur.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



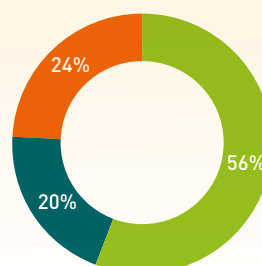
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
 ■ Oui, niveau d'activité supérieur
 ■ Non, niveau d'activité inférieur



PLOMBERIE

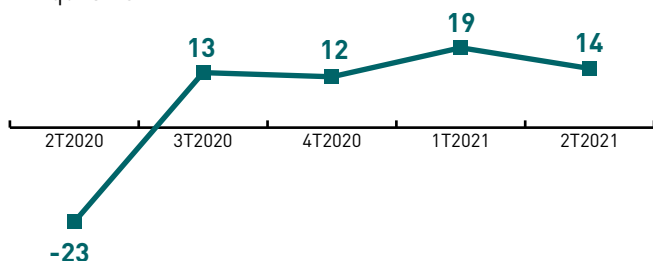
➔ Situation économique défavorable

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Dégradation de l'indicateur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



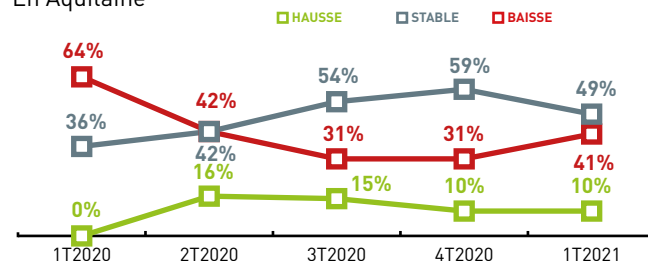
→ Hausse du pessimisme de 8 points (14% du panel), entraînant une baisse de l'indécision de 9 points.

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Baisse du niveau d'activité.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



→ 41% des panélistes déclarent avoir un « CA en baisse » contre 31% au trimestre précédent.

→ 79% des panélistes déclarent une trésorerie positive (84% au précédent trimestre).

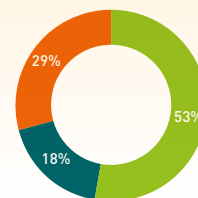
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



CARRELAGE

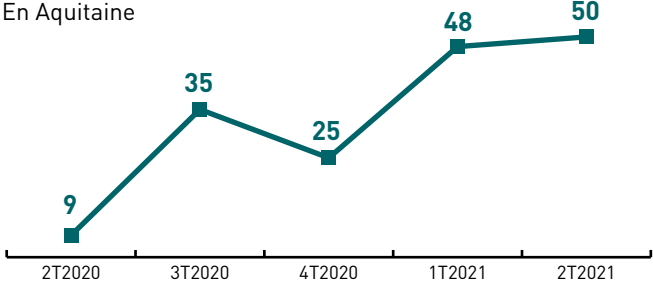
➔ Des indicateurs en hausse

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Augmentation de l'optimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



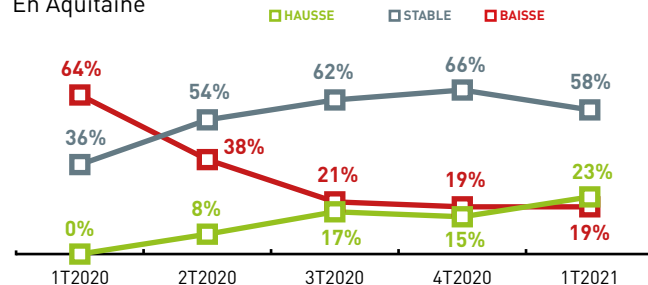
→ Hausse de l'optimisme de 2 points (50% contre 48% au trimestre précédent) induisant une baisse de l'indécision (52% contre 50% le trimestre précédent).

➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Amélioration de l'indicateur.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

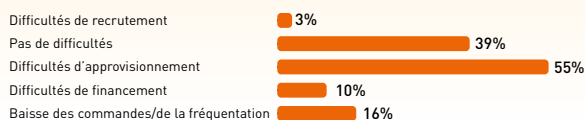


→ Augmentation du « CA en hausse » de 8 points, expliquée par une diminution du « CA Stable » de 8 points également.

→ 92% des entreprises déclarent une trésorerie positive (91% au trimestre précédent).

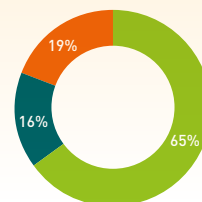
➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



PLÂTRERIE

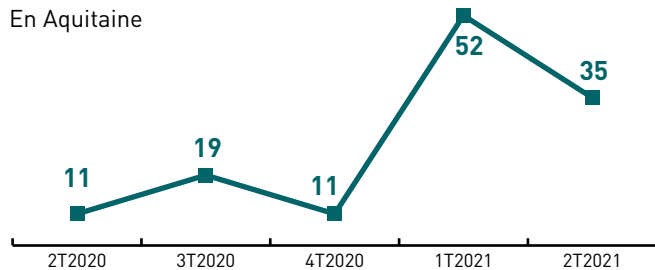
➔ Ralentissement de l'activité économique

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Baisse de l'optimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



→ Baisse de l'optimisme de 17 points, qui se répercute par une hausse de l'indécision de 25 points.

➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?

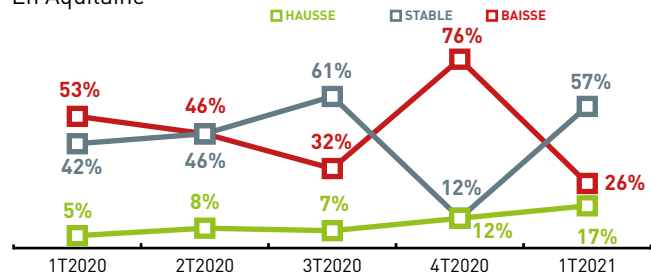


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Dégradation de la situation économique.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

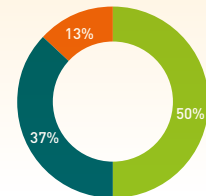


→ Diminution du « CA stable » de 19 points, passant de 76 % à 57 % du panel. La part des entreprises affichant un CA en baisse augmente de 14 points ce trimestre.

→ 83 % des entreprises affichent une trésorerie positive (92 % au trimestre précédent).

Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



PEINTURE

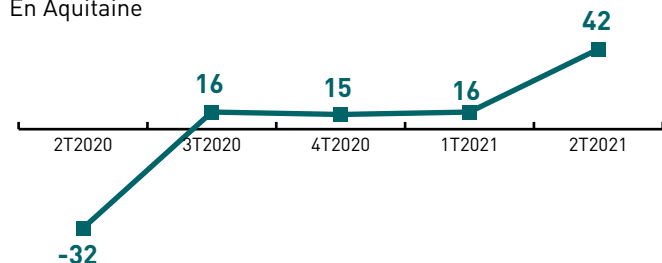
➔ Une reprise d'activité qui se poursuit

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Nette amélioration de l'indicateur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

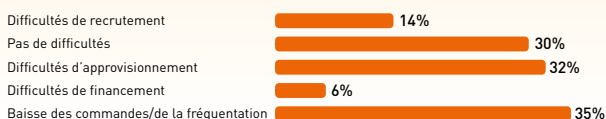
En Aquitaine



→ L'optimisme et le pessimisme augmentent de 25 points sur la période. 38 % des entreprises sont indécises quant à l'avenir économique.

➔ CRISE SANITAIRE

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?

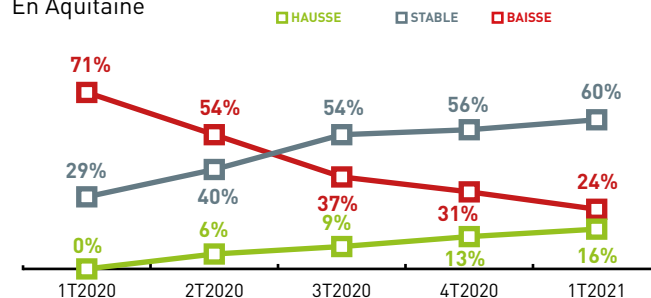


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (1T2020 / 1T2021)

Un niveau d'activité en progression.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



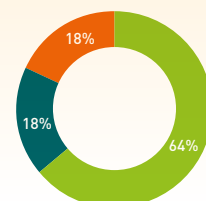
→ Augmentation du « CA en hausse » de 3 points (16 % des entreprises).

→ Diminution du « CA en baisse » de 7 points (24 % du panel).

→ 88 % des panélistes déclarent une trésorerie positive (87 % au trimestre précédent).

Avez-vous retrouvé votre niveau d'activité d'avant crise sanitaire ?

■ Oui, niveau d'activité proche
■ Oui, niveau d'activité supérieur
■ Non, niveau d'activité inférieur



RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020 : CE QUI VA CHANGER

Véritable tournant pour la filière du bâtiment, l'entrée en vigueur de la Réglementation Environnementale 2020 au 1^{er} janvier 2022 imposera de nouveaux standards dans la construction. Avec des critères qui visent à obtenir des bâtiments plus performants, plus respectueux de l'environnement et qui produiront leur propre énergie renouvelable. Face à ces nouvelles exigences, les professionnels du BTP vont devoir s'organiser et faire preuve d'une grande capacité d'adaptation dans la façon d'appréhender les chantiers et les matériaux. Tour d'horizon des nouvelles mesures et de leurs impacts.

En France, le secteur du bâtiment concentre un tiers des émissions de gaz à effet de serre, du fait de l'usage même des bâtiments (consommations d'énergie) mais aussi des travaux et des matériaux engagés pour les édifier. Face à ce constat, il apparaît crucial de réduire les émissions dans le secteur de la construction. L'objectif est donc de rénover massivement tous les bâtiments existants mais aussi d'agir au niveau des nouveaux bâtiments, pour choisir les meilleurs procédés de construction et les matériaux les plus performants. D'où l'émergence d'une nouvelle norme de construction, la réglementation environnementale (RE) 2020, dont l'objectif affiché est de tendre vers des bâtiments passifs voire à énergie positive, afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique. Appelée à remplacer la Réglementation thermique 2012, elle redistribue donc les cartes en apportant son lot d'évolutions mais aussi des nouveautés.

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022

Initialement, la RE 2020 (longtemps appelée RT 2020) devait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2021. Mais, avec la situation sanitaire exceptionnelle de 2021 et les mises à l'arrêt de nombreux chantiers, notamment lors du premier confinement, mais aussi les polémiques avec les acteurs du secteur et les évolutions importantes du projet, le gouvernement avait repoussé son application à l'été 2021. Puis un nouveau report a été fixé au 1^{er} janvier 2022, afin de laisser le temps aux professionnels de se préparer aux changements de normes sur la construction des bâtiments neufs.

La nouvelle réglementation s'appliquera à toutes les constructions neuves (parc locatif et résidentiel). Les permis de construire déposés après l'été 2021 devront prendre en compte la RE 2020. Actuellement, c'est la RT 2012 qui s'applique aux bâtiments neufs ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire déposée après le 1^{er} janvier 2013, et à tous les bâtiments privés construits avant l'été 2021.

Une réglementation plus ambitieuse

Afin de respecter les engagements pris par le gouvernement dans sa loi Énergie Climat et plus généralement à l'occasion de la COP 21, la RE 2020 se veut plus ambitieuse que les précédentes. Elle va ainsi au-delà des simples critères thermiques. Sont ajoutés des critères qui s'appliquent à toute la vie du bâtiment, comme la réduction des gaz à effet de serre, la gestion générale de l'énergie et l'usage de matériaux sains et biosourcés. La RE 2020 poursuit ainsi plusieurs objectifs. Il s'agit de réduire l'impact environnemental des bâtiments neufs, en contrôlant leur empreinte dès leur construction. Il est aussi question d'améliorer encore plus la performance énergétique des bâtiments neufs en leur permettant d'être passifs en consommation, voire positifs (c'est-à-dire qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment).

Enfin, le but est d'améliorer le confort des habitants, en adaptant les logements au nouveau climat, et surtout aux épisodes de canicule devenus récurrents.

RE 2020 versus RT 2012 : quelles évolutions ?

Comme la RT 2012, la RE 2020 va s'appliquer seulement aux bâtiments construits après l'entrée en vigueur du texte de loi, mais elle va plus loin encore que sa prédécesseuse sur plusieurs points. Ainsi, la RT 2020 englobera non seulement l'isolation thermique des bâtiments et la consommation d'électricité, de chauffage et d'eau (tout comme la RT 2012), mais aussi la production d'énergie de ceux-ci et leur impact sur l'environnement. Elle prendra donc aussi en compte l'état et la consommation des appareils domestiques installés dans le bâtiment pour s'assurer que leur consommation est minimale et intelligente.

Quant à la dépense énergétique des bâtiments neufs construits sous la RE 2020, elle devra être de 0 kWh/m²/an, c'est-à-dire que l'immeuble en question devra produire plus d'énergie qu'il n'en consomme ou de façon égale. Jusqu'alors la RT 2012 limitait la consommation à 50 kWh/m²/an. Enfin, la RE 2020 va également tracer et prendre en compte l'impact environnemental des matériaux qui seront utilisés pour construire les bâtiments de demain.

Des évolutions pour la filière

En fixant de nouvelles ambitions, la réglementation pousse les professionnels du bâtiment à réinventer leurs pratiques. Parmi les changements importants pour la filière, les nouveaux plafonds de CO₂. Ils pourraient à terme sonner la fin du chauffage au gaz, pour laisser place aux pompes à chaleur, aux chauffages à granulés de bois et surtout à l'électrique. Reste que pour l'heure, et suite à des négociations, le gaz est encore autorisé jusqu'à la fin 2023.

Le bilan énergétique passif devrait quant à lui, imposer aux constructeurs la pose systématique de panneaux solaires et de ballons thermodynamiques, pour présenter un bilan passif, voire positif. Enfin, le fait de privilégier les matériaux biosourcés et renouvelables devrait faire la part belle aux bâtiments en bois (ossature bois ou autres solutions), aux dépens du béton et de l'acier. Les laines minérales, elles, devront être remplacées par des matériaux plus vertueux comme le chanvre, le bois ou la ouate de cellulose.

De nouvelles contraintes qui changent considérablement la donne. Mais des discussions sont encore en cours entre le gouvernement et les acteurs de la filière. Et ces échanges pourraient encore faire évoluer la réglementation dans les prochains mois.

Organismes de gestion ayant participé ce trimestre à la collecte des informations



OMEGA² (Pyrénées-Atlantiques - Landes)

• 49 avenue Trespoey
CS19137 - 64052 Pau Cedex 9
Tél. 05 58 30 85 60
• 50 rue Denis Papin - BP 7
40991 Saint-Paul-lès-Dax Cedex
Mail : contact@omega2.fr
Site : www.omega2.fr



CEGAL (Gironde)

66 rue Jules FAVRE
33500 Libourne
Tél. 05 57 51 99 61
Mail : cegal33@wanadoo.fr
Site : www.cegal.info



CECOGEB (Gironde)

21 rue Esmangard - CS 62036
33088 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 14 27 10
Mail : infos@cecogeb.fr
Site : www.cecogeb.fr



OGATIL (Lot-et-Garonne)

2 place du Maréchal Foch
CS 60283 - 47007 Agen Cedex
Tél. 05 53 48 05 50
Mail : info@ogatil.fr
Site : www.ogatil.fr



CEGECOPA (Pyrénées-Atlantiques)

10 allée des Bois de Florence
CS 20334 - 64603 Anglet Cedex
Tél. 05 59 03 25 25
Mail : contact@cegecoba.com
Site : www.cegecoba.com